

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[188_Lettres de Guizot au duc d'Aumale : Juin-décembre 1847](#)[Item](#)[Paris, 22 octobre 1847, François Guizot à Henri d'Orléans](#)

Paris, 22 octobre 1847, François Guizot à Henri d'Orléans

Auteurs : Guizot, François (1787-1874)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

8 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1830-1848, Monarchie de Juillet\)](#), [Instruction publique](#), [Louis-Philippe 1er \(1773-1850\)](#), [Ministère de la Guerre \(France\)](#), [Ministère des affaires étrangères \(France\)](#), [Politique \(France\)](#), [Politique \(Maroc\)](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet. □

Présentation

Date 1847-10-22

Genre Correspondance

Editeur de la fiche Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

Langue Français

Cote 7, 7 suite, AN : 163 MI 42 AP 188 Papiers Guizot Bobine Opérateur 31

Nature du document Lettre autographe

Support copie numérisée de microfilm

Etat général du document Bon

Localisation du document Archives Nationales (Paris)

Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), Paris, 22 octobre 1847, François Guizot à Henri

d'Orléans, 1847-10-22

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/8504>

Copier

Informations éditoriales

DestinataireOrléans, Henri (duc d' Aumale) (1822-1897)

Lieu de destinationAlger (Algérie)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 02/05/2025 Dernière modification le 27/05/2025

7

M^r Guizot à M^{te} le Duc d'Aumale. - à Alger.⁴

Paris 22 Octobre 1847.

Monsieur

J'ai ressentie, presque comme un chagrin personnel, la perte qu'a faite Votre Altesse royale au moment même où, sur le vœu du Conseil de Roi, Elle venait de quitter sa famille pour aller servir le pays. J'ai besoin, avant de lui parler d'aucune affaire, de lui en exprimer mon profond sentiment.

Vous aurez bientôt, dans les travaux de votre Gouvernement, Monsieur, une puissante et bien légitime diversion. Je sais avec quelle ardeur, et aussi avec quel succès déjà, vous vous y livrez. Elle nous revient de toutes parts, par les malveillants comme par les amis. J'en remercie V. A. R., et pour le Gouvernement du Roi, et pour mon compte personnel. Vous savez ma force, Monsieur, dans la lutte très

7, suite
vive que nous prépare la session prochaine. Je
serai toujours et toujours impatient de vous envoyer
en retour toute la force, tout l'appui qu'il sera
en mon pouvoir de vous prêter.

Je viens de recevoir de M. de Chastreau des
dépêches qui me préoccupent un peu. Je n'en envoie
pas de copie à V. A. R. parce que M. de Chastreau
a ordre de la tenir directement au courant de toutes
choses. Abdul Kader n'est pas si abattu, et l'Empereur
de Maroc pas si sûr de son fait, dans la lutte
contre lui, que les derniers incidents pourraient le
faire croire. Nous avons toujours beaucoup à regarder
de ce côté. Nous avons pourtant fait un bien
grand progrès. Abdul. Rhaman, d'une part, et
les Kabyles du Rif, de l'autre, sont maintenant
fort compromis contre Abdul Kader. Nous devons,
à me semble, rechercher et saisir avec empressement
toutes les occasions, tous les moyens de le soutenir
et de lui aider contre lui. Je n'ai, d'ici, rien de
précis ni de positif à indiquer, à ce sujet, à V. A. R.

Elle verra bien mieux que moi, sur le terrain, ce qui peut et doit se faire dans le sens de notre politique. Mais je recommande à son attention et à sa pratique de tous les jours, l'idée fondamentale de cette politique : isoler Abdel Kader et de l'Empereur de Maroc et des tribus du Riff ; ménager les droits et les intérêts de l'Empereur et de ces tribus de telle sorte qu'Abdel Kader soit bien évidemment l'ennemi commun, l'homme qui compromet leur sécurité comme la nôtre. En agissant avec persévérance selon cette idée, nous avons déjà gagné, nous gagnerons de plus en plus du terrain. Les généraux Lamoricière et Lavaignac m'en paraissent convaincus, et secondent volontiers V. A. R. dans ce sens.

Je suis porté à croire, Monsieur, qu'il pourrait vous être quelquefois utile de causer avec M. Roches. Il est plein d'intelligence, d'activité, très habile à traiter avec les Musulmans. Le langage et l'action des agents du Roi à Tanger doivent être en parfaite harmonie avec ce que pensent

et fera V. A. R. L'effet n'hésite pas à appeler Rochus
auprès d'Elle quand Elle le croira nécessaire. Je lui
fais donner ordre de se rendre sur le champ à vos
invitations.

Que pensez-vous, Monseigneur, de l'impression
de M. de Chastan à accueillir et à rapatrier les
détruits des Beni Amer et des Gharbous ? Il vous a
consulté à ce sujet. J'ai beaucoup de doute.

Le général Férat m'a lu ce qu'il a écrit
ce jour dernier à V. A. R. au sujet de la Kabylie.
Vous êtes le meilleur juge, Monseigneur, de la
mesure d'exigence et de rigueur qu'il convient d'ap-
porter dans nos relations avec ces tribus si
récalcitrantes et si incomplètement soumises. Sans
doute il ne faut pas laisser se perdre l'impression
de crainte et le sentiment de notre force qu'a portés
dans cette contrée la dernière campagne du Maréchal
Bugeaud. Ce qui sera indispensable pour maintenir
ce sentiment et pour assurer les libres communications
entre Alger et Bougie, et entre Bougie et Sétif, doit
être fait. Mais je crois très désirable, pour l'intérêt

7 suite

3

de V. A. R. elle-même, au début de son administration, que la paix subsiste entre nous et la grande Kabylie, et qu'aucune expédition militaire un peu considérable n'y soit, de quelque temps, entreprise. Cette affaire a soulevé, dans la Chambre, de vives discussions et de vifs débats. Il y a des amours propres fort engagés. Il faut que la grande Kabylie dorme quelque temps. Les moindres fautes, le moindre échec, de ce côté, seraient relevés avec amertume. Je souhaite que V. A. R., autant que le permettent le bien du service et la sûreté de notre domination, nous épargne et s'épargne à elle-même cet embarras.

J'ai parlé au Ministre de la guerre du barayement de Djemma : Ghazasuat. Il a des objections qu'il a transmises, en détail, à V. A. R. Je ne pourrais insister qu'autant que V. A. R. permettrait après avoir reçu sa lettre, et en lui répondant.

M. Sol est remplacé comme Secrétaire du Conseil supérieur par la personne que désignait V. A. R.,

par M^r le Vicomte de Vax, si j'ai bien entendu.

J'ai vu le Comte Puyot. On lui donne la
recte particulière de Morlaix qui vaut 12,500 fr.
Il m'a paru content.

On s'occupe de replacer M^m. Trémisot,
Paulmier-Lacombe 18^e. L'espère qu'on y parviendra.
Il y aura bien quelques morts sur ce champ de
bataille de la régénération administrative. C'est
inévitables.

Les vacances du Conseil d'Etat ont un peu
retardé la préparation de nos diverses ordonnances.
Cependant l'ordonnance sur les tribunaux de commerce
sera prête et publiée dans les premiers jours de novembre.
Les réformes relatives à l'instruction criminelle, aux
officiers ministériels, aux juges uniques, suivront de
près. Ainsi que les ordonnances sur les concessions
de terres qui sont en suspens par la nécessité de
l'examen du Conseil d'Etat. Tout cela sera terminé
dans le cours de novembre.

Je désirerais bien que C. A. R. prît un
peu sérieusement à la question de la pèche en

Algerie, et m'indiquât sur vous à ce sujet. Je persiste à penser qu'il faut maintenir la censure. Mais comment doit-elle être exercée? Quelle latitude doit être laissée à la libre manifestation et discussion des intérêts locaux et privés? Quelles garanties administratives peuvent être données à cette liberté? On ne résout pas de telles questions loin des lieux et du faits. Je les recommande, Monsieur, à votre méditation. On m'en parlera beaucoup dans la session prochaine, et pour pouvoir répondre efficacement, je voudrais que nous eussions fait, d'ici là, ce qu'il est possible et raisonnable de faire.

Voici également une Note sur l'instruction publique que m'a remise M. de Salvandy, et au sujet de laquelle je prie V. A. R. de me dire son avis. Il serait bon, je crois, de lui donner toutes les satisfactions qui n'altéreraient pas l'unité du Gouvernement de l'Algérie, et qui proviendrait, en matière d'instruction publique, Française et

Arabe, tout notre bon vouloir.

Le ministre de la Guerre me dit qu'il a écrit au général Bedeau pour lui témoigner toute la satisfaction qu'a causée au Roi et au Conseil son gouvernement par interim. Je ne vois aucune autre marque d'approbation à lui donner. Il est grand officier de la légion. Le grand cordon viendrait trop tôt et ferait trop de jaloux. Si V. A. R. avait quelque idée particulière à cet égard, je la prie de vouloir bien me l'indiquer.

J'ai l'honneur d'être V^{re}